CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E202531** **VALABLE JUSQU'AU** **07/02/2027**

ÉDITÉ LE 08/12/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 14/01/2021

Raison sociale : A.J.S. CONSTRUCTION BOIS

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 08/02/2021

Capital : 10 000

550 ALLEE RENE HIGONNET
26760 BEAUMONT-LES-VALENCE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC ROMANS SUR ISÈRE

Siret : 893 795 286 00028

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 8429295-001-

Assurance Responsabilité Travaux :
ABEILLE IARD & SANTE 78737712

Assurance Responsabilité Civile :
ABEILLE IARD & SANTE 78737712

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/10/2025

Téléphone : 04 75 57 86 87 **Fax :**

Portable : 06 15 84 53 64

Responsabilité légale :
SERPEGINI JEROME JEAN-LUC ANTOINE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : contact@ajs-constructionbois.fr

Effectif moyen : 12 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 366 687 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2312	Fabrication et pose de charpente traditionnelle et structure en bois (Technicité confirmée)	12	08/02/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.

Version 01-2025